

Approuvé en CCA
le 20/03/2024

Programme de Coordination Locale pour l'enfance 2024-2029

Etat des Lieux 2023

*Agréé du 01/04/2024 au 31/03/2029
par la Commission d'agrément de l'ONE qui s'est tenue le 3 septembre 2024*



Rachel Bouhy – Coordinatrice Accueil Temps Libre

ADMINISTRATION COMMUNALE DE STOUMONT (63075)

Route de l'Ambève 41 – 4987 STOUMONT

080/292 663 – rachel.bouhy@stoumont.be

TABLE DES MATIÈRES

Partie I Informations générales	Introduction – Cadre légal.....	1
	Profil de la commune de Stoumont.....	2
	Bilan de l'Accueil Temps Libre depuis 2008.....	5
	Les acteurs de l'enfance à Stoumont	9
Partie II Etat des lieux 2023	Modalités de l'enquête de l'état des lieux	12
	Synthèse	13
	Objectifs prioritaires 2024-2029	15
	Modalités de collaboration entre les opérateurs.....	16
	Modalités d'information aux usagers.....	16
	Modalités de répartition des moyens publics.....	17
Partie III Les opérateurs ATL partenaires	Les Stouminis.....	19
	Les Ateliers du Mercredi.....	20
	La Plaine	21
	Le Fagotin asbl Centre éco pédagogique rural	22
	Atelier du Tilleul Argenté.....	23
	Mademoiselle Cathy.....	23
	Viva Cook	24
	Bibliothèque communale de Stoumont.....	25
	Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont.....	26
	Football Club de Chevron	26
	La Palette des Campagnes.....	27
	Manège du Val de Lienne.....	28
	Tennis Club de Chevron	28
Partie IV ANNEXES	Tennis Club de La Gleize.....	29
	Rapport complet du bilan de l'ATL.....	31
	Rapport complet de l'état des lieux 2023	32
	Dossier pédagogique - Les Stouminis.....	33
	Dossier pédagogique - Les ateliers du mercredi.....	34
	Dossier pédagogique - La plaine de vacances.....	35
	Déclarations de garde des autres opérateurs.....	36



PARTIE I

Informations générales

Introduction – Cadre légal

Profil de la commune de Stoumont

Bilan de l'Accueil Temps Libre depuis 2008

Les acteurs de l'enfance à Stoumont

Introduction – Cadre légal

Le décret Accueil Temps Libre

Le décret Accueil Temps Libre (ATL) vise à intégrer les structures d'accueil de l'enfance d'une manière coordonnée, à permettre leur développement et à favoriser la création de synergies, au bénéfice des parents et des enfants.

La Commune qui adhère au décret ATL s'engage à jouer un rôle de coordination, à réunir une commission communale de l'accueil (CCA), à en assurer la présidence, à réaliser un état des lieux et à établir un ou des programmes de coordination locale pour l'enfance (CLE). Les communes constituent le pivot du dispositif.

Depuis le 19 juin 2008, la commune de Stoumont dispose d'une CCA et d'une coordination ATL. La CCA se réunit régulièrement (minimum 2 x par an) pour améliorer l'accueil des enfants durant leur temps libre.

Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (PCLE) élaboré par la CCA tente de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants durant leur temps libre.

Qu'est-ce qu'un programme CLE ?

Le décret ATL explique que le PCLE est un programme coordonné d'accueil de l'enfance mis en œuvre, sous l'égide de la Commune, et concerté au niveau local. Il vise le développement d'initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par l'état des lieux. Il concerne tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leurs temps libres. Il a pour objectifs :

- ✓ l'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leur rythme ;
- ✓ la cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents dans un même lieu ;
- ✓ la facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;
- ✓ la qualité de l'accueil.

Périodes concernées par l'accueil temps libre :

- ✓ le temps avant et après l'école (accueil extrascolaire) ;
- ✓ le mercredi après-midi ;
- ✓ le week-end ;
- ✓ les congés scolaires ;

Le programme CLE est soumis à l'agrément de l'ONE, dans le cadre des décrets accueil temps libre (ATL) du 3/7/2003, centres de vacances (CDV) du 17/5/99 et dans l'arrêté du 17/12/2003 fixant le code de qualité de l'ONE.

Qu'est-ce que l'état des lieux ?

L'état des lieux, est un relevé de l'offre d'accueil sur la commune ainsi que le relevé des besoins des familles (parents et enfants) en termes d'accueil en-dehors des temps scolaires. La réalisation d'un état des lieux et d'une analyse des besoins est une étape incontournable du dispositif mis en place par le décret relatif à l'accueil des enfants durant leur temps libre. D'une part, ce recueil de données et cette analyse doivent permettre aux communes de concevoir un programme CLE pertinent répondant le plus finement possible aux enjeux et besoins locaux. D'autre part, les données fournies par l'ensemble des communes permettent à la Fédération Wallonie-Bruxelles un meilleur pilotage de sa politique. Il permet à la commune d'établir une analyse des besoins en matière d'accueil et de concevoir, sur cette base, un programme de coordination locale pour l'enfance.

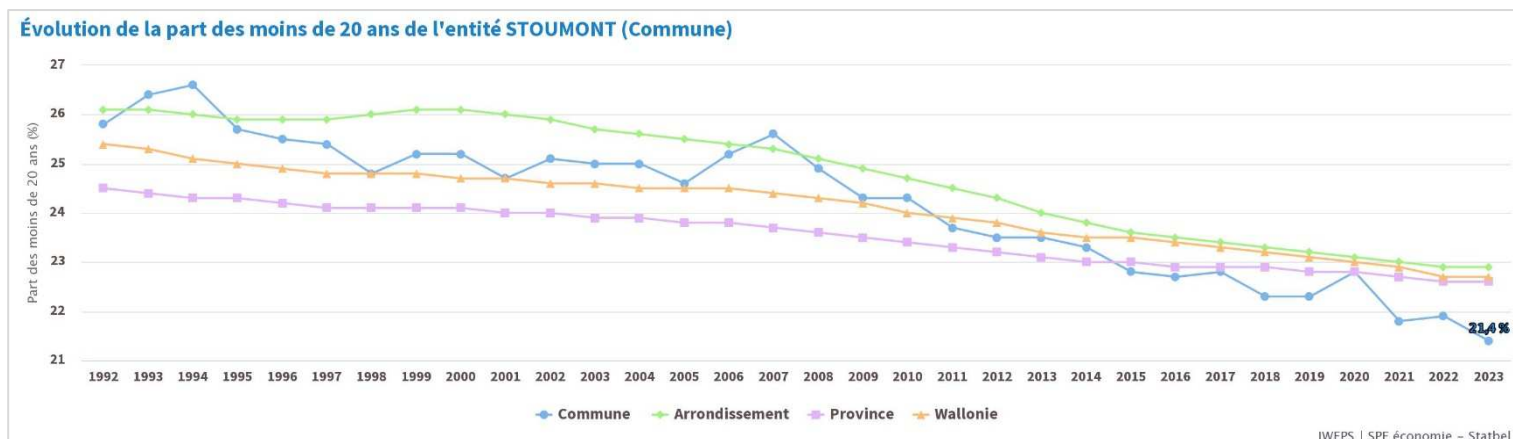
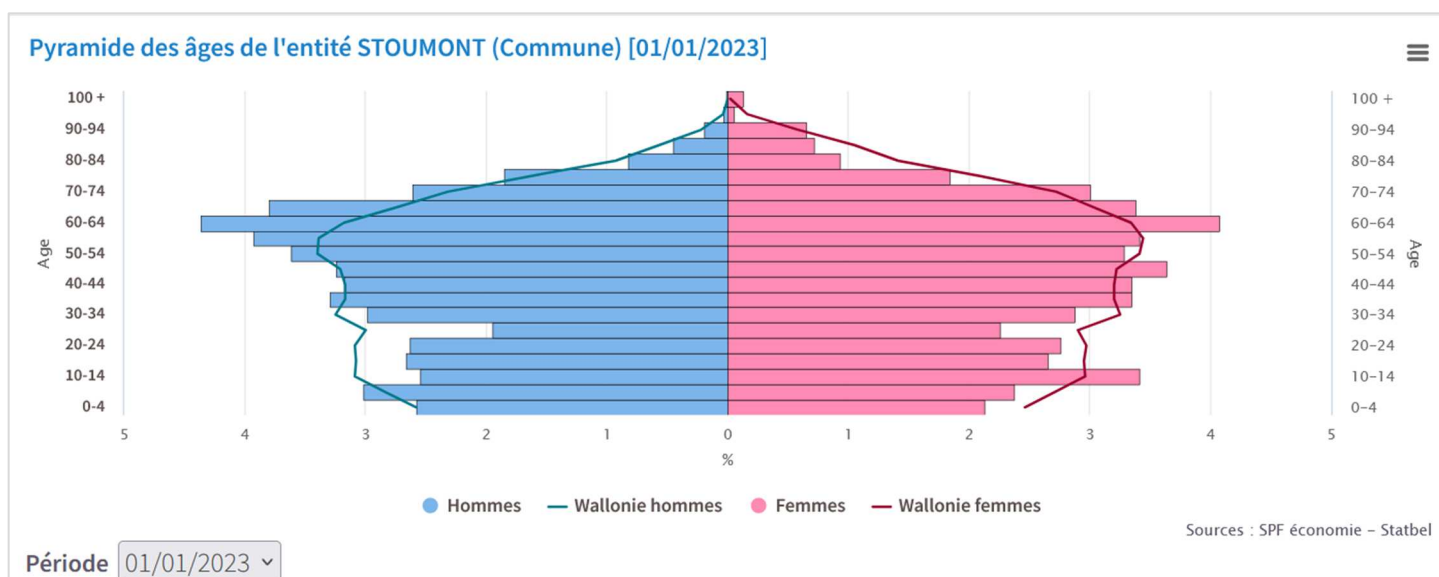
Profil de la commune de Stoumont

Situation démographique

(Source : SPF économie – Statbel au 01/01/2023)

Population : 3 190 habitants (femmes : 1 607 et hommes : 1 583) dont 19 % ont moins de 18 ans et 357 sont des enfants du maternel et primaire (3-12 ans). L'âge moyen est de 43,3 ans.

Densité de population : 29,4 habitants/km² (par comparaison la moyenne nationale est de 327 hab./km²)



Situation géographique

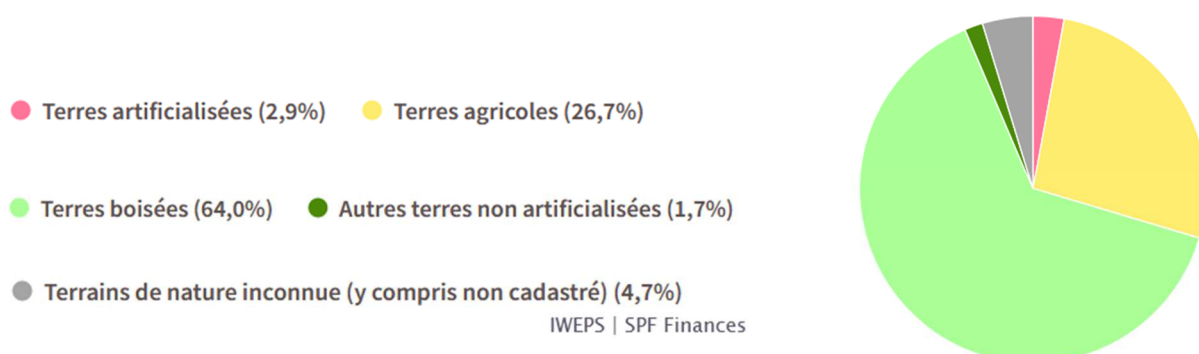
Superficie : 108,5 km².

Quartiers statistiques : Bourgoumont-Andrimont, Chevron, Habiémont-Chauveheid, La Gleize, Lorcé, Moulin du Ruy, Rahier, Stoumont.

Communes limitrophes : Aywaille (20 km), Ferrières (24 km), Lierneux (25 km), Manhay (26 km), Spa (13 km), Stavelot (16 km), Theux (17 km), Trois-Ponts (11 km).

La commune est principalement recouverte de terres boisées et agricoles. C'est une commune rurale par excellence.

Répartition du territoire de l'entité STOUMONT (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2023]



Mobilité

Les principaux axes routiers sont la N66 Basse-Bodeux/Neufmoulin/Werbomont ; la N633 Trois-Ponts/Stoumont/Aywaille ou N633/N616 Trois-Ponts/Stoumont/Lorcé pour rejoindre l'autoroute E25.

Ce sont aussi les seuls axes desservis par les lignes de bus. La ligne 142 Esneux - Trois-Ponts - Gouvvy suit la N633. La ligne 265 Aywaille - Lierneux – Verleumont qui rejoint la N66 à Neufmoulin et effectue un détour sur Chevron avant de repartir sur la N66 vers Werbomont. Les autres quartiers ne sont pas desservis.

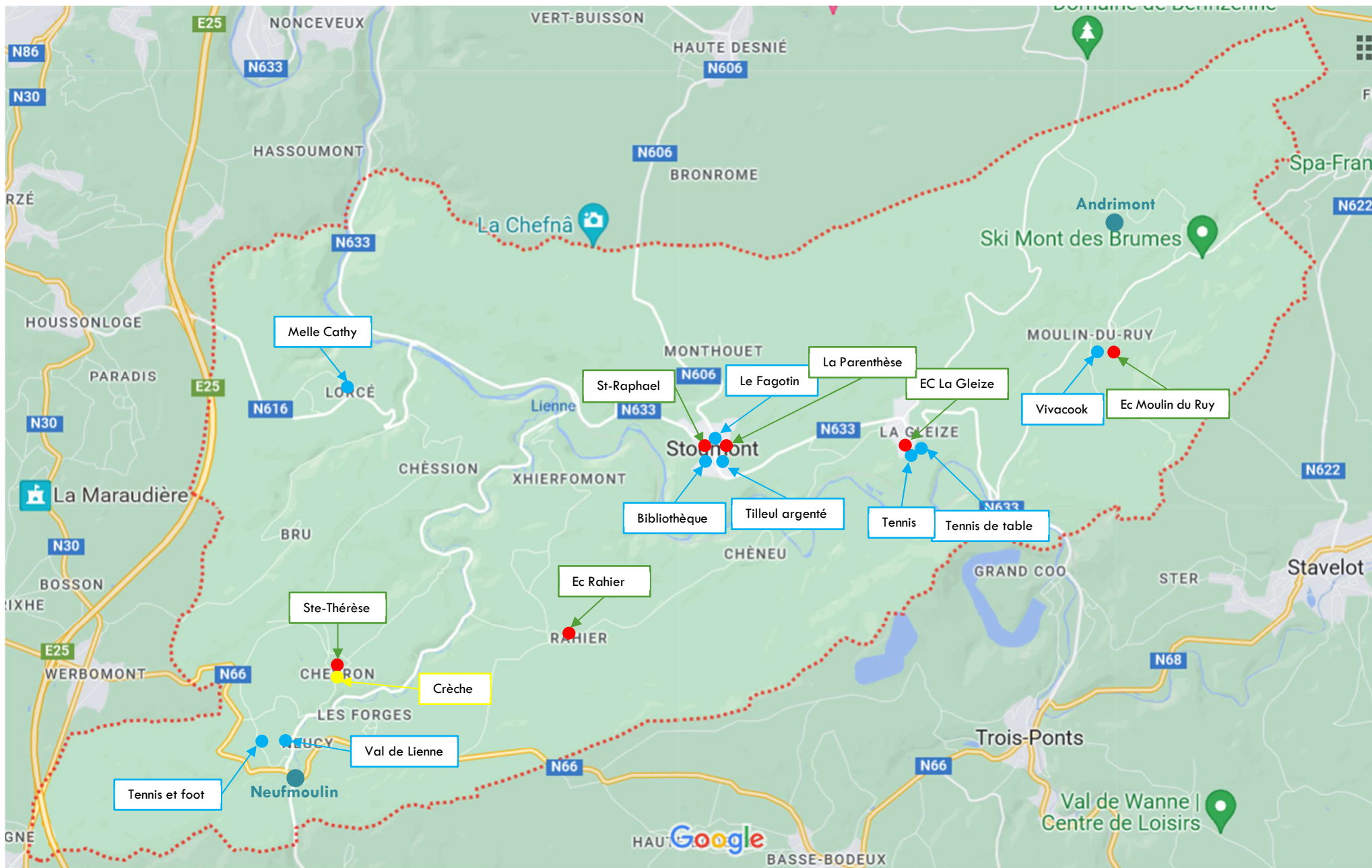
Distance entre Stoumont « centre » et les principaux villages de la commune :

Entre parenthèse, la distance entre le village mentionné et des centres d'intérêt d'autres communes.

- 3 km > La Gleize (Trois-Ponts Espace culturel > 7 km, Spa centre sportif > 13 km)
- 8 km > Rahier (Trois-Ponts Espace culturel > 13 km)
- 9 km > Lorcé (Royal Harzé Football Club > 6 km, Remouchamps centre récréatif > 13 km)
- 9 km > Moulin Du Ruy (Trois-Ponts Espace Culturel > 8 km, Stavelot hall sportif > 11 km, Spa centre sportif > 14 km)
- 10 km > Andrimont (Spa centre sportif > 10 km)
- 11 km > Chevron (Trois-Ponts Espace culturel > 15 km, Remouchamps centre récréatif > 21 km)
- 13 km > Neufmoulin

Nous pouvons constater que Stoumont « centre » est pratiquement aussi distant de Neufmoulin et Andrimont, les villages les plus éloignés (cf. carte ci-après), que des centres de Trois-Ponts (10 km), Stavelot (11 km) ou La Reid (11 km).

La carte montre également la répartition des écoles (●), des opérateurs 3-12ans (●) référencés sur le territoire communal ainsi que la crèche Les Stoupetits (●).

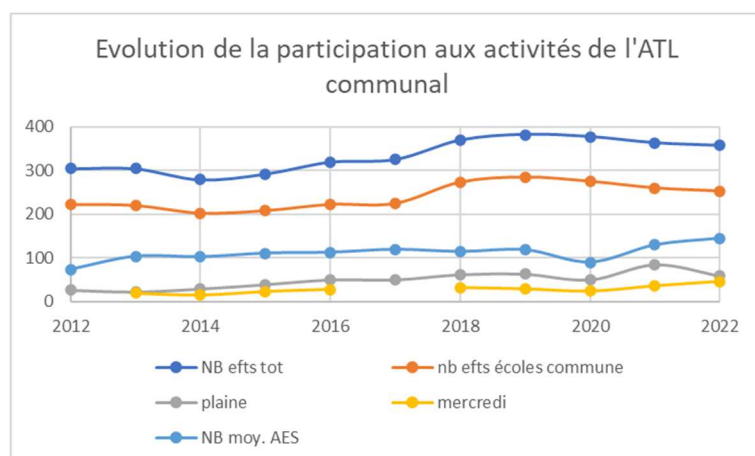


Bilan de l'Accueil Temps Libre depuis 2008

Depuis 2008, Stoumont a réalisé 3 programmes CLE.

Le graphique ci-dessous reprend de manière chiffrée l'évolution de la participation des enfants aux activités de l'ATL communal (Plaine, ateliers du mercredi et accueil extrascolaire).

- ✓ Le nombre d'enfants total : communiqué par ETNIC Communauté germanophone - DG Stat, MFWB – AGERS (Source WalStat) comprend les enfants inscrits dans le maternel et le primaire qu'ils soient inscrits dans une école de la commune ou non.
- ✓ Nombre d'enfants écoles commune : correspond au nombre d'enfants également communiqué par Etnic (Source WalStat) qui sont inscrits dans une école présente sur le territoire communal
- ✓ Plaine : correspond aux nombre d'enfants différents inscrits lors des plaines d'été
- ✓ Mercredi : correspond aux nombre d'enfants différents inscrits lors des ateliers du mercredi
- ✓ Nombre moyen AES : correspond à la moyenne des factures sur une année par parent responsable et non par enfant. C'est le seul chiffre qui permet un comparatif sur plusieurs années.



		Inscriptions en %			
Année	NB efts tot	écoles com	plaine	merc	aes
2012	304	73%	9%		24%
2013	304	72%	7%	6%	34%
2014	279	72%	10%	5%	37%
2015	292	71%	13%	8%	38%
2016	319	70%	16%	9%	35%
2017	325	69%	15%		37%
2018	369	74%	17%	9%	31%
2019	382	75%	16%	8%	31%
2020	377	73%	13%	6%	24%
2021	363	72%	23%	10%	36%
2022	357	71%	17%	13%	40%

Nous constatons que le pourcentage d'enfants inscrit dans les écoles de la commune reste stable ($\approx 72\%$) d'une année à l'autre. Par contre, les participations aux activités de l'ATL communal augmentent progressivement. La chute des participations en 2020 correspond à la période de confinement.

Actions concrètes menées avec succès:

- ✓ L'accueil extrascolaire, financé par la commune et agréé par l'ONE, a été installé dans les 6 écoles, sans distinction de réseau. Les enfants de toutes les écoles sont donc accueillis tous les matins avant l'école à partir de 07h30, tous les soirs jusqu'à 17h30 et le mercredi jusqu'à 13h00. Une extension est possible sur demande préalable le matin à partir de 07h00, le soir jusqu'à 18h00 et le mercredi (hors atelier) jusqu'à 13h30.
- ✓ Lors des journées de formation des enseignants (journées pédagogiques), les enfants sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 17h30. Des animations sont proposées de 9h00 à 16h00. Une inscription préalable est demandée pour la bonne organisation des groupes. Le prix demandé est de 3,00 € par enfant.
- ✓ L'accueil du mercredi après-midi est centralisé dans une école communale grâce au transport des enfants en Stoumobile (minibus), l'offre des activités est diversifiée, les animatrices sont formées, il est ouvert à tous les enfants de 2 ½ à 12 ans.

- ✓ L'équipe d'encadrement de l'AES est constitué de 10-12 accueillantes qui suivent un parcours de formation professionnel adapté à leur fonction.
- ✓ Durant les vacances, les plaines communales ont été professionnalisées et l'offre d'accueil augmentée. Quatre semaines sont organisées chaque été et suite à la réforme des rythmes scolaires un accueil a également été proposé durant les congés d'automne, détente et printemps suivant le modèle PAD.
- ✓ Les différents opérateurs de l'accueil sont mis en lien et des partenariats sont proposés avec le PO communal pour les mercredis après-midi et les plaines.
- ✓ Les informations sont diffusées vers les utilisateurs (enfants et parents) par des brochures, flyers, newsletters, le site internet et les réseaux sociaux
- ✓ Les demandes des parents sont recueillies et analysées pour répondre aux besoins par des évaluations des actions menées et des enquêtes ponctuelles, notamment après les vacances d'été.
- ✓ La commune soutient financièrement les parents par l'octroi d'un subside de 25 € par enfant/an inscrit à un stage organisé par un des partenaires du CLE (hors PO communal)
- ✓ La commune soutien les partenaires du CLE par l'octroi de subsides, la mise à disposition de locaux ou de matériel en fonction des projets.
- ✓ Un pôle jeunesse a été créé au Fagotin sous la forme d'un Centre de Jeunes (CRH). De nombreux stages de vacances et activités en période scolaire sont proposées aux enfants de 11 à 15 ans. L'administration soutien le projet par une aide financière pour les dépenses de fonctionnement.
- ✓ Le Conseil Communal des Enfants (CCE) a été créé en janvier 2020, il est porté par le Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont et soutenu par l'Administration.

Les points positifs

- ✓ Une belle évolution générale de l'offre d'accueil tant du point de vue qualité, diversité que répartition géographique.
- ✓ Dans les écoles, la professionnalisation de l'accueil (formation) et l'investissement progressif dans du matériel adapté permet des animations de plus en plus diversifiées, qui favorisent l'autonomie, l'ouverture et la responsabilisation des enfants.
- ✓ La plaine communal s'ouvre de plus en plus, avec l'intervention ponctuelle d'animateurs extérieurs, les partenariats sont riches aussi bien pour les enfants que pour le personnel de l'équipe ATL.
- ✓ Les thèmes pour les ateliers du mercredi et pour les plaines donnent une valeur ajoutée.
- ✓ La jeunesse peut profiter progressivement de nouvelles opportunités d'activités sur la commune (projet caravane, village de cabanes, soirée rencontre, projet ERASMUS, chantiers participatifs, stages spécifiques jeunes...).
- ✓ Plusieurs projets ont déjà pu voir le jour grâce au dynamisme du CCE (potager collectif ; dessins, bricolages et messages à l'attention des pensionnaires de la maison de repos de Borgoumont ; participation aux « Flammes de l'espoir » ; rencontre Jeunes au Fagotin ; Stou'Quizz) .
- ✓ La centralisation des informations et la communication par le biais des brochures, du site internet et des réseaux sociaux semblent appréciés par les bénéficiaires de l'ATL. Ils sont en attente des publications.

Les difficultés

- ✓ Les **locaux** inadaptés, partagés avec les temps scolaires, sont difficilement aménageables.
Un lieu centralisé dédié à l'accueil (mercredi après-midi et plaine) serait idéal car les réfectoires utilisés actuellement ne sont pas conçus pour permettre de développer réellement des activités, notamment sur le long terme (projets de groupe, coins dédiés, ...). Des locaux tels que les salles de fêtes ne sont pas adaptés non plus notamment d'un point de vue infrastructure pour l'accueil des petits et pour les mêmes raisons que pour les locaux scolaires.
- ✓ D'un point de vue financier, la commune a peu de moyens.
Ce qui ne permet pas d'organiser des excursions par exemple lors des activités plaine ou mercredi. Les subsides de l'ONE ne sont pas suffisants non plus pour couvrir de tels frais. A nous d'être imaginatif pour y pallier. Et pourquoi pas une fête de l'ATL pour récolter des fonds ?
Les aides aux différents opérateurs ne sont pas négligeables mais sont-elles suffisantes ?
- ✓ Adapter le **coût des activités** (toutes offres confondues clubs, asbl et commune) pour qu'elles restent à la fois supportables pour les opérateurs et accessibles pour les familles.
Le coût de la vie, les frais de fonctionnement augmentent exagérément et bien souvent le prix demandé pour la participation aux activités ne couvrent pas l'entièreté des dépenses inerrantes à leur mise en place (personnel, animateurs, entraîneurs, locaux, chauffage, eau, matériel, ...).
- ✓ La **variabilité du nombre d'enfants** durant les périodes de l'AES complique l'organisation.
Il est par exemple difficile de trouver une personne en complément de 15h30 à 16h00 lorsque le nombre d'enfants dépasse 20 (décret ONE). Les départs au compte-goutte coupe la dynamique lors de l'organisation de jeux de groupe. L'idéal serait 2 personnes présentes jusqu'à 16h30 au moins, l'une pour tout ce qui est gestion des départs (contact parents, note des heures de départ, pipi, ...) et l'autre pour proposer des ateliers, animations, de préférence au dehors. L'aménagement et l'exploration des espaces extérieurs sont d'ailleurs un cheval de bataille de l'ONE avec la campagne « C'est dehors que ça se passe ». Dans une région aussi nature que Stoumont, se réapproprier les espaces extérieurs aurait tout son sens et pourrait faire l'objet d'un point prioritaire du nouveau CLE.
- ✓ **Conserver du personnel stable** pour l'AES dans les écoles.
Les faibles salaires et les horaires coupés n'attirent pas. Pourtant, à Stoumont le personnel est engagé en CDD ou en CDI. Les frais de trajets intermédiaires sont remboursés (exemple : déplacement entre le matin dans une école puis midi dans une autre). Une nette évolution est à constater depuis la création de l'accueil mais elle reste insuffisante.
Certain(e)s cumulent leur travail d'AES avec d'autres fonctions au sein des établissements scolaires (personnel d'entretien, assistant maternel, ...) ou avec un autre temps partiel chez un autre employeur pour compléter leur horaire. Les multiples casquettes constituent un frein à la reconnaissance en tant qu'acteur à part entière. Les horaires coupés sont souvent difficilement conciliables avec l'organisation de la vie familiale des accueillant(e)s.
L'absentéisme et le turn-over engendre un surcroît de travail pour le service des ressources humaines lorsqu'il faut les remplacer. Le personnel enseignant et les directions d'école sont régulièrement mis à contribution pour pallier les absences des AES.
L'ONE impose dans son décret un encadrement, pour un accueil de plus de 3 heures, de 1 personne pour 8 enfants maximum de moins de 6 ans, dans le cadre des activités de l'ATL mais, en parallèle, les institutrices sont seules avec 20 petits toute une journée. Il serait judicieux de réfléchir à la mise en place d'un encadrement de qualité aussi pour le temps scolaire. L'impact d'un tel choix politique ne peut être que positif autant sur le personnel que sur les enfants. Des subsides pour engager du personnel permanent (en assistant maternel par exemple) serait l'idéal. La fonction d'accueillant(e) doit être valorisée au même titre que les autres métiers de l'enfance et de la jeunesse.

Permettre la continuité et l'intégration des équipes ATL avec les équipes pédagogiques c'est renforcer cette valorisation.

- ✓ Les **formations continues** suivies par les AES n'étant pas certifiantes, elles ne contribuent pas à valoriser durablement la fonction. Les PO investissent par conséquent d'importants moyens financiers pour former du personnel mais sans diplôme certifiant à la clé. Les AES ont l'impression que leurs formations ne servent à rien. La valorisation de la fonction passe par une reconnaissance des instances du fédéral. La qualité de la formation des équipes de l'AES est par conséquent un enjeu central et crucial.
- ✓ **Fédérer les différents opérateurs** pour des projets communs (journée des familles, réunion de la CCA). La commune de Stoumont a une faible densité de population et une répartition éparpillée des villages sur le territoire. Les différents opérateurs fonctionnent en autonomie. Dans l'état actuel du décret ATL, le fonctionnement de la CCA, telle que prévue par l'ONE, n'est pas optimal. L'opérateur principal pour l'AES et le CDV est l'administration communale. Les opérateurs actifs aux réunions sont toujours les mêmes. Au vu de l'absentéisme lors de celles-ci, les autres opérateurs paraissent peu concernés. Peut-être parce qu'ils organisent chacun leurs activités indépendamment les uns des autres. Le réel plus pour eux est la publicité offerte dans la brochure communale. Cependant, il n'y a pas besoin de réunion pour son élaboration.
De plus, au vu des places libres en tant que membres dans la composante « Parents », et ce malgré les relances régulières pour y adhérer, les parents ne semblent pas non plus investis dans ce processus. Ils sont apparemment satisfaits qu'une personne centralise les informations.

Rapport complet en ANNEXE I, page 31

Les acteurs de l'enfance à Stoumont

Les écoles

- **Ecole communale de La Gleize**
Adresse : Rue de l'Eglise 11 - 4987 Stoumont
Directeur : Marc Mathieu - 080/785 103 – ec002295@adm.cfwb.be
- **Ecole communale de Rahier**
Adresse : Rahier 77 4987 - Stoumont
Directrice : Anne FRANSOLET - 080/785 102 - ec002294@adm.cfwb.be
- **Ecole communale de Moulin du Ruy**
Adresse : Moulin du Ruy 32 – 4987 Stoumont
Directrice : Yvette ORBAN - 080/785 104 - ec002296@adm.cfwb.be
- **Ecole rurale libre Sainte Thérèse**
Adresse : Chevron, 35 – 4987 Stoumont
Directrice : Caroline JACQUEMIN - 086/433 277 – stetheresechevron@hotmail.com
- **Ecole libre Saint Raphaël**
Adresse : Route de l'Amblève, 88 – 4987 Stoumont
Directrice : Dorothée GAZON - 080/785 357 – direction@elsr.be
- **Ecole d'enseignement primaire spécialisé de la Communauté française - La Parenthèse**
Adresse : Route de l'Amblève, 24 – 4987 Stoumont
Directrice : Delphine COLLARD - 080/785 442 – specialise.stoumont@gmail.com

Les opérateurs déclarés ou agréés ONE

Accueil Extrascolaire (AES)

- **Les Stouminis**
Adresse : Route de l'Amblève 41 – 4987 Stoumont
Contact : Rachel BOUHY – 0471/880 051 – 080/292 663 – atl@stoumont.be
- **Les Ateliers du Mercredi**
Adresse : Route de l'Amblève 41 – 4987 Stoumont
Contact : Lydie NOIRFALISE – 0485/452 624 – 080/292 663 – atl@stoumont.be

Centre de vacances (CDV) et Partenariat Automne-Détente (PAD)

- **La plaine communale**
Adresse : Route de l'Amblève 41 – 4987 Stoumont
Contact : Lydie NOIRFALISE – 0485/452 624 – 080/292 663 – atl@stoumont.be
- **Le Fagotin asbl - Centre éco pédagogique rural**
Adresse : Route de l'Amblève, 56 – 4987 Stoumont
Contact : Dorian KEMPENEERS – 080/678 165 - dorian.kempeneers@fagotin.be

Opérateurs déclarés ONE

- **Atelier du Tilleul argenté - Poterie et céramique**
Adresse : « Ancienne école des filles » Village 27 – 4987 Stoumont
Contact : Danielle JASPAR - 0485 038 749 - danjaspar@gmail.com
- **Mademoiselle Cathy – Ateliers Coutures**
Adresse : Bierny 27 - 4987 Stoumont (Lorcé)
Contact : BOULANGER Catherine - 0494 13 31 94 - boulanger.catherine@skynet.be

➤ **Viva Cook – Ateliers culinaires**

Adresse : Moulin du Ruy, 27 – 4987 Stoumont (Moulin du Ruy)

Contact : Jean NEYSKENS - 0489 56 57 57- info@vivacook.be

Les opérateurs, clubs ou associations agréés par une autre instance

➤ **Bibliothèque de Stoumont - Réseau de lecture publique Amblève-Lienne**

Adresse : Route de l'Amblève 45 – 4987 Stoumont

Contact : Nicole BONMARIAGE – 080/292 689 – bibliotheque@stoumont.be

➤ **Centre Culturel Spa-Jalhay-Stoumont – Conseil Communal des Enfants (CCE)**

Adresse : Rue Servais 8 - 4900 Spa

Contact : Christophe COLLARD – 087/773 000 - christophe.collard@ccspa.be

➤ **Football-club de Chevron asbl**

Adresse : Habiémont 13 – 4987 Stoumont

Contact : Philippe BODSON - 0471 /792.668 - pb@topcoffee.be

➤ **La Palette des Campagnes – Tennis de table**

Adresse : Rue de l'Eglise 17– 4987 Stoumont

Contact : Pedro RAMOS DIAZ – 0497/543 624- ramosblaise@hotmail.com

➤ **Manège du Val de Lienne asbl – Centre équestre**

Adresse : Neufmoulin 27– 4987 Stoumont

Contact : Raphaëlle SKYLITSIS - val.de.lienne.asbl@gmail.com

➤ **Tennis Club de La Gleize asbl**

Adresse : Rue de l'Eglise 23 – 4987 Stoumont

Contact : Grégory RONDEUX – 080/549 788 - gregrond@hotmail.com

➤ **Tennis Club de Chevron asbl**

Adresse : Habiémont 13 – 4987 Stoumont

Contact : Lionel ROLAND - 0493/180 520 - ecoledetennis@tcchevron.be

PARTIE II

Etat des lieux 2023

Modalités de l'enquête de l'Etat des lieux

Synthèse

Objectifs prioritaires 2024-2029

Modalités de collaboration entre les opérateurs

Modalités d'information aux usagers

Modalités de répartition des moyens publics

Dans le cadre du renouvellement du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), le service Accueil Temps Libre (ATL) a mené une vaste enquête en vue de recueillir les besoins, manques, difficultés, ... éprouvés par les familles et les acteurs de l'enfance sur la commune.

Afin d'interroger un maximum de personnes concernées, avec des profils diversifiés, des questionnaires spécifiques ont été transmis aux intervenants de l'accueil, professionnels, parents, enfants, commune, afin d'établir un diagnostic global durant l'année 2023.

Les objectifs prioritaires ont pu être dégagés en novembre 2023, lors de la CCA, après analyse des résultats de cette enquête.

Modalités de l'enquête de l'état des lieux

Personnel de l'accueil et du temps de midi

En avril 2023, un questionnaire a été remis à l'ensemble du personnel travaillant dans les écoles en tant qu'accueillant et/ou surveillant du temps de midi. Sur 12 personnes concernées, 9 formulaires ont été récoltés. Certaines se sont également exprimées verbalement lors de réunions.

Le personnel est engagé par l'administration communale sous contrat en CDI ou CDD couvrant la période scolaire. Exceptionnellement, l'administration a recours à des ALE.

Les parents

En juin 2023, un courrier a été envoyé à 234 familles dont au moins un enfant avait entre 2,5 et 12,5 ans. Quarante-trois parents ont répondu au questionnaire proposé sur la plateforme en ligne. Le taux de participation est donc de 18 %. Ils avaient également la possibilité de contacter la coordinatrice pour obtenir une version papier ou pour le compléter avec elle. Un courriel a également été transmis à 163 parents repris dans la base de données ATL. Le questionnaire couvrait l'ensemble des thématiques demandées par l'OEJAJ mais également des sujets concernant la petite enfance et la jeunesse.

Les opérateurs d'accueil

Liste des opérateurs contactés (15) dont 11 ont répondu :

Mademoiselle Cathy, Arts-Scène-Lutrin asbl, AES - Les Stouminis, Fagotin asbl, CDV - La plaine, Viva Cook, Atelier du Tilleul argenté, Réseau de lecture publique Amblève-Lienne, Centre Culturel Spa-Jalhay-Stoumont, Tennis Club de La Gleize, Football-club de Chevron, Val de Lienne ASBL, Palette des Campagnes, Tennis Club de Chevron, l'Autre Emoi.

Les écoles

Les 6 écoles répertoriées sur la commune ont été contactées : écoles communales de La Gleize, Moulin du Ruy et Rahier, écoles libres Saint-Raphaël et Sainte-Thérèse, école de la Communauté française La Parenthèse .

Malgré les nombreux rappels, seulement 2 écoles ont répondu au questionnaire spécifique pour les directions et les enseignants.

Grosse déception quant à la non-participation des écoles à cette enquête. Les résultats ne correspondent donc certainement pas à la réalité de terrain.

Les enfants

Durant la période couvrant juillet, août et septembre 2023, 96 questionnaires ont été récoltés sur 359 enfants comptabilisés sur la commune dans la tranche 3-12 ans. Ce qui correspond à presque 27% de participation. Ces enfants sont inscrits à Rahier et Saint-Raphaël. Les autres écoles n'ayant pas rendus les questionnaires. Ils avaient été distribués dans toutes les écoles.

Synthèse

Pour cet état des lieux, après 3 programmes CLE depuis 2009, le service ATL souhaitait élargir l'enquête à la petite enfance et à la jeunesse. Dans l'absolu, bien que le nombre de parents ayant répondu ne soit pas très élevé, il est suffisamment significatif pour Stoumont. Les opérateurs d'accueil ainsi que le personnel de l'accueil extrascolaire ont été participatifs. Le seul manque réside au niveau des écoles.

Accueil Temps Libre

Globalement, l'ensemble du secteur 3-12 ans est satisfait.

Les opérateurs ne soulignent aucun manque ou besoin particulier.

Le personnel de l'accueil extrascolaire dans les écoles souhaite une meilleure reconnaissance de son travail, des horaires continus et non des coupés, et une valorisation salariale.

Un lieu centralisé est souhaité par les parents pour réunir des activités aussi bien multidimensionnelles que culturelles, sportives ou citoyennes. Il pourrait également rassembler les jeunes pour des activités de type scoutisme. Des aménagements de jeux extérieurs, demandés par les enfants, y seraient les bienvenus. L'Administration communale investit dans les aménagements des cours d'école. Cependant, les modules sont très coûteux. Les installations se réalisent donc par étape.

Concernant l'AES communal, les réalités de terrain sont très variables d'une école à l'autre. Certaines accueillantes se retrouvent avec environ septante enfants à gérer le matin et/ou le soir alors que d'autres en ont une vingtaine. La plupart des AES estiment que ce n'est pas de trop car le nombre maximum d'enfants correspond à une courte période de l'accueil, durant laquelle, des enseignants sont présents également dans l'école.

La grande majorité des accueillantes ne connaît pas le projet d'accueil, le code de qualité et le décret relatif à l'ATL. Elles souhaitent cependant s'investir dans le prochain projet d'accueil spécifique à leur école. Des réunions individuelles sont prévues à cet effet. Elles sont motivées par leur travail et souhaiteraient plus d'heures en continu pour intégrer l'équipe éducative dans les classes et lors des excursions. Bien que n'ayant pour la plupart jamais accueilli d'enfant porteur de handicap, elles pensent que en fonction du type de handicap elles pourraient tout à fait s'en occuper. Dans nos écoles, il y a très peu de cas. Une formation serait dès lors utile si la situation se présentait.

Petite enfance

Le manque de places d'accueil pour la petite enfance est un gros problème. Une seule crèche de 14 places pour toute la commune est située à Chevron. Ce qui crée pour les parents habitant à l'opposé, du côté de Moulin du Ruy, La Gleize ou Lorcé, une difficulté supplémentaire, par le détour occasionné, même si le nombre de places était suffisant. Le projet d'une nouvelle crèche communale à La Gleize de 14 places est d'ores et déjà pleinement intégré aux plans de construction du nouveau bâtiment MR-MRS-Résidences Services des Heures-Claires, un subside plan-cigogne a été validé pour celui-ci est garanti pour la construction et une part du personnel moyennant le respect des délais impartis. Une autre difficulté est le peu d'attrait de la fonction d'accueillante d'enfants à domicile (journées longues, investissement dans le matériel et l'aménagement intérieur, salaire faible). L'ambition serait de tendre vers un équilibre au niveau de l'accueil de la petite enfance sur les années à venir.

Jeunesse

Le secteur jeunesse évolue lentement mais sûrement. Il est encore peu connu des parents. Un soutien au niveau diffusion des actions menées serait certainement judicieux. Une enquête réalisée directement auprès des jeunes serait sans doute également utile pour connaître leurs souhaits.

Mobilité

Le point noir est celui de la mobilité. Le constat est le même depuis de nombreuses années avec peu de solutions possibles. Encourager l'utilisation du vélo électrique demande en amont de créer des infrastructures pour favoriser son utilisation comme des bornes de recharge aux abords des écoles. Cependant, il est utopique de penser que l'ensemble des usagers potentiels modifiera ses comportements alors que nombreux sont les parents qui, après avoir déposé les enfants, doivent se déplacer en voiture pour rejoindre leur lieu de travail. La Stoumobile, bus social du CPAS, permet le transport des enfants des écoles de la commune vers les activités centralisées du mercredi de l'ATL communal. Il est déjà en soi un début de solution mais bien souvent le nombre de places est insuffisant. Le minibus n'est également disponible structurellement qu'à cette occasion pour l'ATL

Rapport complet de l'état des lieux 2023 en ANNEXE II, page 32

Objectifs prioritaires 2024-2029

Les objectifs prioritaires ont été dégagés lors de la réunion de la CCA du 20 novembre 2023 suite à l'analyse du rapport de l'état des lieux.

Continuité du développement de la qualité de l'AES sur le territoire

- ⇒ formation du personnel,
- ⇒ achat de fournitures et matériel adaptés,
- ⇒ soutien des projets mis en place dans les lieux d'accueils des écoles,
- ⇒ aménagement progressif des locaux intérieurs et des espaces extérieurs, ...

Continuité du développement de la qualité de l'accueil lors des ateliers du mercredi après-midi

- ⇒ partenariats avec des opérateurs situés sur la commune et à l'extérieur,
- ⇒ création d'activités intergénérationnelles,
- ⇒ thématiques diversifiées,
- ⇒ formation des animateurs, ...

Développer l'offre et la qualité de l'accueil lors des vacances scolaires

- ⇒ diversification des partenariats (CDV, PAD, mercredi après-midi),
- ⇒ diversification des thématiques (nature, culture et citoyenneté),
- ⇒ augmentation de la couverture et des plages horaires,
- ⇒ formation des animateurs, ...

Continuité du soutien communal aux parents et aux partenaires

- ⇒ financier : subsides octroyés aux opérateurs partenaires et soutien aux parents d'une valeur maximum de 25,00 € par an et par enfant.
- ⇒ logistique : les partenaires peuvent bénéficier de locaux communaux, de prêt de matériel et des infrastructures scolaires pour organiser des activités pour les 3-12 ans.
- ⇒ moral : la coordinatrice ATL est un relais (ONE, administration, parents) et un soutien pour les partenaires dans leurs démarches, elle informe et soutien les parents dans leurs recherches d'activités.

Diversifier les canaux de communication

- ⇒ création d'une page FB propre à l'ATL,
- ⇒ diffusion par le bulletin communal des activités des partenaires,
- ⇒ envoi de la newsletter « ATL-info » aux bénéficiaires,
- ⇒ édition et distribution de brochures vacances (détente, printemps, été et automne),
- ⇒ annonce bimensuelle des activités des Ateliers du Mercredi
- ⇒ alimentation des pages Internet du site communal dédiées à l'ATL, ...

Création d'un pôle « enfance-jeunesse »

- ⇒ soutien au développement des activités jeunesse et du Conseil Communal des Enfants (CCE),
- ⇒ recherche d'un local dédié centralisé,
- ⇒ création d'un pont entre ATL / CCE / jeunesse,
- ⇒ création d'activités concertées enfance-jeunesse, ...

Modalités de collaboration entre les opérateurs

- ✓ Centralisation de la gestion de l'accueil extrascolaire organisé dans les écoles en collaboration avec les écoles. Le responsable de projet (RP), engagé par l'Administration, rédige un projet d'accueil commun qui précise cependant les spécificités de chaque lieu. Il est le garant du suivi avec l'ONE. Les présences des enfants sont encodées dans le Portail Pro.ONE. Le service RH en collaboration avec le RP veille à l'engagement du personnel de l'accueil.
- ✓ L'Administration peut louer les salles de gym des écoles aux opérateurs qui proposent des activités pour les enfants en-dehors des temps scolaires. Une convention de location peut être établie.
- ✓ La Commission Communale de l'Accueil est un lieu d'échange qui permet d'alimenter la collaboration entre les différents intervenants : échange d'informations, réflexion sur la qualité de l'accueil. En respect du décret ATL, 2 réunions minimum sont organisées par an.
- ✓ Création de synergies de collaboration, de partenariats entre les opérateurs, les directions des écoles et l'Administration. Des réunions spécifiques peuvent être organisées en fonction des besoins et des thématiques en dehors de la CCA.
- ✓ Récolte des informations auprès des acteurs de l'enfance afin d'organiser la diffusion de l'information (brochures, site internet, mailing, ...). La CATL centralise les informations et homogénéise les publications afin de les diffuser aux bénéficiaires.
- ✓ Favoriser les nouvelles activités sur le territoire en développant de nouveaux partenariats, aussi bien dans le cadre des stages (CDV, PAD) que des mercredis après-midi. L'équipe ATL constitue une base de données de tous les opérateurs potentiels et prend contacte progressivement avec chacun pour insuffler des synergies dans et hors commune.
- ✓ Mise à disposition d'un bâtiment communal pour développer la création d'un lieu d'accueil centralisé dédié à l'enfance et à la jeunesse.

Modalités d'information aux usagers

Différents modes de communication sont déjà mis en place et continueront d'être utilisés :

- ✓ Brochure pour les stages d'été, de printemps, d'automne et de détente
- ✓ Feuillelet informatif bimensuel pour les ateliers du mercredi
- ✓ Site Internet communal : plusieurs pages sont dédiées spécifiquement à l'ATL
- ✓ Mailing (« ATL info ») : la newsletter qui informe les parents en primeur
- ✓ Page Facebook : création d'un nouveau canal de diffusion de l'information
- ✓ Bulletin communal semestriel
- ✓ Contact téléphonique direct, la coordinatrice ATL est une personne ressource

Modalités de répartition des moyens publics

La commune de Stoumont participe activement et financièrement dans l'organisation de l'accueil temps libre :

- ✓ Versement de subsides annuels aux associations sportives et culturelles ;
- ✓ Mise à disposition de locaux communaux et prise en charge des frais d'électricité et de chauffage ;
- ✓ Contrats CDD ou CDI lors d'engagement du personnel de l'accueil ;
- ✓ Engagement d'un coordinateur de plaine et responsable animation à mi-temps ;
- ✓ Engagement d'animateurs supplémentaires en fonction du nombre d'enfants inscrits lors des plaines de vacances ;
- ✓ Budgets dégagés pour l'aménagement des locaux et le matériel des accueils extrascolaires de toutes les écoles ;
- ✓ Budgets également pour la formation du personnel de l'accueil ;
- ✓ Permet aux associations et clubs sportifs, d'insérer leurs publicités gratuitement, sur le site de la commune ainsi que dans le bulletin communal ;
- ✓ Prend en charge la publication et la distribution des brochures de l'ATL ;
- ✓ Octroie également une aide financière extraordinaire aux associations et clubs pour l'achat de matériel en vue de développer les activités jeunesse ;
- ✓ Finance la bibliothèque communale qui elle-même investi dans différents projets pour les plus petits autour du conte.

PARTIE III

Les opérateurs ATL partenaires

AES

- Les Stouminis
- Les Ateliers du Mercredi

CDV-PAD

- La Plaine
- Le Fagotin – Centre éco pédagogique

Déclarés ONE :

- Atelier du Tilleul Argenté
- Mademoiselle Cathy
- Viva Cook

Agréés par une autre instance

- Bibliothèque communale
- Centre Culturel Spa-Jalhay-Stoumont
- Football Club de Chevron
- La Palette des Campagnes
- Manège du Val de Lienne
- Tennis Club de Chevron
- Tennis Club de La Gleize

Dans cette rubrique, sont répertoriés les opérateurs de la commune qui participent d'une manière ou d'une autre au programme CLE. Par leur action, ils répondent aux besoins d'accueil de la population et s'engagent à développer ce secteur et la qualité de l'accueil.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

Les Stouminis

Coordonnées

Adresse : Administration communale - route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont (INS 63075)

Numéro d'entreprise : BE0207 404 014 – Coordonnées bancaires : BE40 0910 0044 9663

Echevin responsable : Tanguy WERA - 080/292 650 – 0497/268 771 – tanguy.wera@stoumont.be

Responsable de projet : Rachel BOUHY - 080/292 663 - 0471/880 051 – rachel.bouhy@stoumont.be

Projet pédagogique

Le projet d'accueil a été modifié suivant les commentaires émis par l'ONE lors de la précédente demande d'agrément, en explicitant au mieux les réalités de terrain de chaque lieu.

Dossier pédagogique complet en ANNEXE III, page 33

Lieux d'accueil

L'accueil se déroule dans les locaux scolaires des 6 écoles fondamentales. Il est organisé soit dans un réfectoire, une classe ou un hall aménagé. Il n'y a pas de local spécifique dédié à l'accueil.

Activités

Dans chaque implantation scolaire, l'accueil est organisé à partir de 07h30 et après les heures de cours jusqu'à 17h30, avec la possibilité d'étendre l'horaire, selon les demandes des parents, à partir de 07h00 et jusqu'à 18h00. Les activités sont principalement des activités multidimensionnelles pluridisciplinaires (bricolages, jeux de société, chant, lecture, petites voitures, poupées, foot, blind test, ...) soit autonomes surveillées soit encadrées. Les activités extérieures sont privilégiées dès que possible.

Qualification du personnel et taux d'encadrement

À l'engagement, priorité est donnée aux personnes ayant déjà une formation en puériculture ou ayant déjà une expérience utile avec les enfants. Si les titres ne correspondent pas, elles suivent la formation de base. Le personnel de l'accueil bénéficie ensuite des formations continues reconnues par l'ONE.

L'encadrement respecte le décret ATL, 1 accueillant(e) pour 18-20 enfants, avec possibilité d'appel d'une 2^{ème} personne sur la tranche horaire critique 15h30-16h30.

Participation financière des parents

Accueil gratuit le matin à partir de 7h30 et jusqu'à 16h00 l'après-midi.

La redevance est de 0,80 € par ½ heure à partir de 16h00 ainsi que pour les extensions du matin et du soir.

Réduction pour les familles à revenu modeste (BIM), les fratries à partir du 3^{ème} enfant et les enfants porteur de handicap.

Subventions perçues

La commune perçoit le subside ONE.

Sous certaines conditions, les accueillantes entrent dans les critères d'un subside Maribel ou Emploi Jeunes.

Reconnaitances, agréments, autorisations

Agréé et subsidié par l'ONE ⇒ **Demande de renouvellement** de l'agrément ONE

Les Ateliers du Mercredi

Coordonnées

Adresse : Administration communale - route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont (INS 63075)

Numéro d'entreprise : BE0207 404 014 – Coordonnées bancaires : BE40 0910 0044 9663

Echevin responsable : Tanguy WERA - 080/292 650 – 0497/268 771 – tanguy.wera@stoumont.be

Responsable de projet : Lydie NOIRFALISE - 080/292 663 – 0485/452 624 – lydie.noirfalise@stoumont.be

Projet pédagogique

L'accueil du mercredi après-midi est centralisé et géré par l'administration communale. Il est une extension des Stouminis spécifique au mercredi.

L'animatrice responsable encadre les ateliers et se charge de l'équipe d'animation. Elle propose un planning bimensuel. La responsable de projet de l'AES se charge de la facturation .

La commune finance les salaires du personnel et le matériel d'animation et met des locaux communaux à disposition.

Dossier pédagogique complet en ANNEXE IV, page 34

Lieux d'accueil

L'accueil se déroule dans les locaux communaux, principalement à l'école de La Gleize.

Activités

Animations pour les enfants de 2,5 à 13 ans, durant les mercredis après-midi, en période scolaire, de 14h00 à 16h00. Accueil des enfants à partir de 12h30 et jusqu'à 17h30.

Les activités sont des ateliers encadrés (animations culturelles, nature, artistique, créative,...) par des animatrices brevetées ou des accueillantes.

Le Club Nature !, en partenariat avec Le Fagotin asbl, propose le dernier mercredi du mois des ateliers spécifiques en lien avec la nature pour les enfants de primaire.

Mise en place progressive de « Moment conte » pour les plus petits et d'activités intergénérationnelles.

Qualification du personnel et taux d'encadrement

Accueillant(e)s et animatrices brevetées suivant le parcours de formation continue de 50 h/3 ans

2 animateurs pour maximum 20 enfants, répartis en 2 groupes d'âge.

Participation financière des parents

0,80 € par ½ h pour l'accueil avant et après et 3,50€ pour les ateliers.

Réduction pour les familles à revenu modeste (BIM), les fratries à partir du 3^{ème} enfant et les enfants porteur de handicap.

Subventions perçues

La commune perçoit les subventions ONE.

Reconnaitances, agréments, autorisations

Agréé et subsidié par l'ONE ⇒ **Demande de renouvellement** de l'agrément ONE

Centre de Vacances (CDV) Partenariat Automne - Détente (PAD)

La Plaine

Coordonnées

Adresse : Administration communale - route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont (INS 63075)

Numéro d'entreprise : BE0207 404 014 – Coordonnées bancaires : BE40 0910 0044 9663

Echevin responsable : Tanguy WERA - 080/292 650 – 0497/268 771 – tanguy.wera@stoumont.be

Coordinatrice : Lydie NOIRFALISE - 080/292 663 – 0485/452 624 – lydie.noirfalise@stoumont.be

Projet pédagogique

La plaine accueille les enfants de 2,5 ans à 13 ans lors des périodes de vacances. Elle propose des animations pluridisciplinaires encadrées. L'administration communale engage une coordinatrice brevetée CDV et des animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Dossier pédagogique complet en ANNEXE V, page 35

Lieux d'accueil

L'accueil se déroule dans les locaux scolaires des écoles fondamentales communales.

Activités

Animations des enfants en été, durant le congé de détente, au printemps et à l'automne du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, hors jours fériés. Les activités sont des ateliers principalement encadrés (animations culturelles, nature, artistique, créative, ...) adaptées en fonction de l'âge. Des ateliers animés par des partenaires extérieurs sont proposés chaque semaine.

Un accueil est organisé à partir de 07h30 le matin et jusqu'à 17h30 le soir en collaboration avec le personnel de l'AES communal.

Qualification du personnel et taux d'encadrement

Equipe : 1 coordinatrice de plaine, des animateurs brevetés, des étudiants et du personnel de l'AES.

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Le nombre d'enfants varie entre 30 et 40 enfants.

Participation financière des parents

8,00 € / jour, inscription à la semaine, possibilité à la journée si cela ne doit pas modifier le nombre de personnes engagées, possibilité à la 1/2 journée pour les enfants de 2,5 à 4 ans (4,00 €).

Réduction pour les familles à revenu modeste (BIM), les fratries à partir du 3^{ème} enfant et les enfants porteur de handicap.

Subventions perçues

Les subventions CDV et PAD sont perçues par la commune.

Reconnaitances, agréments, autorisations

Agréé en tant que centre de vacances depuis le 1^{er} juillet 2021 et subsidié par l'ONE en tant que PAD en fonction des périodes. Renouvellement de l'agrément en juin 2024

Le Fagotin asbl

Centre éco pédagogique rural



Coordonnées

Contact : route de l'Amblève 56 4987 Stoumont – 080/786 346 - info@fagotin.be - www.fagotin.be

Directeur : Dorian KEMPENEERS – 080/678 165 – dorian.kempeneers@fagotin.be

ASBL - Numéro d'entreprise : BE0455 491 511 - Coordonnées bancaires : BE19 5230 8023 2112

Projet pédagogique

Étroite collaboration avec divers partenaires locaux, issus ou non du secteur environnemental.

Les valeurs se constituent autour de quatre termes clés : citoyenneté, durabilité, solidarité & bienveillance.

Non joint

Lieux d'accueil

L'accueil se déroule route de l'Amblève, 56 à Stoumont. L'inclusion est possible et réalisée (rez-de-chaussée adapté au PMR, accessibilité au réfectoire par ascenseur adapté, vaste jardin multisensoriel, espace de repos).

Activités

Le but de l'association est d'encourager son public, en particulier les jeunes, à devenir des Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires (des CRACS). Elle s'appuie pour ce faire sur les valeurs essentielles, mais non exhaustives de citoyenneté, durabilité, solidarité et bienveillance. Ces valeurs sont portées et partagées par le biais d'une Éducation relative à l'Environnement et au Développement durable.

Qualification du personnel et taux d'encadrement

Coordinateurs et animateurs brevetés, 1 pour 8 enfants de – de 6 ans, 1 pour 12 de + de 6 ans

Nombre d'enfants variable en fonction des activités.

Participation financière des parents

Variable en fonction des stages et des activités :

- stages 25 €/jour – 99 €/semaine en externat
- Balades nature 9 €/adulte – 6 €/enfant
- en période scolaire : 16,50 € par enfant pour une journée complète d'animations - 11,5€ pour une demi-journée
- Réductions familiales, étalement des paiements, réductions pour les groupes de jeunes

Subventions perçues

ONE, Région Wallonne, Fédération Wallonie Bruxelles, Commune, Province, fonds privés

Reconnaitances, agréments, autorisations

Centre de vacances agréé par l'ONE, Centre d'hébergement en tourisme social reconnu par le CGT de la RW, Centre Nature agréé par la Région Wallonne, Centre de Rencontre et d'Hébergement (Centre jeune) de la FWB.

Ne demande pas l'agrément ONE.

OPÉRATEURS DÉCLARÉS ONE

Atelier du Tilleul Argenté

Coordonnées

Adresse : rue Simonis 70 à 4801 Stembert

Responsable : Danielle JASPAR – 0485/038 749 – danjaspar@gmail.com

Retraîtée – Numéro d'entreprise : - Coordonnées bancaires :

Projet pédagogique

Non joint

Lieux d'accueil

Ancienne école des filles - Village, 27 – 4987 Stoumont

Activités

Activités poterie et céramique pour enfants de 8 à 16 ans, stages durant les vacances et atelier le mercredi de 13h à 17h en période scolaire.

Qualification du personnel et taux d'encadrement

1 artiste passionnée pour 6 enfants

Participation financière des parents

60 € / semaine durant les vacances

Subventions perçues

Subside communal

Reconnaitances, agréments, autorisations

Déclaration de garde ONE. Ne demande pas l'agrément ONE.

Déclaration en ANNEXE VI, page 36

Mademoiselle Cathy

Coordonnées

Adresse : Bierny, 27 à 4987 Stoumont

Responsable : Catherine BOULANGER – 0494/133 194

Personne physique – Numéro d'entreprise : 0829.234.192 - Coordonnées bancaires :

Projet pédagogique

Non joint

Lieux d'accueil

Bierny, 27 – 4987 Stoumont



Activités

Activités couture pour enfants de 8 à 77 ans durant les vacances et le week-end. Possibilité aux parents d'apporter les fournitures ou de les choisir à l'atelier moyennant un tarif à prix coûtant. Un accueil garderie est possible sur demande durant les vacances. Des ateliers parent-enfant sont aussi mis en place.

Qualification du personnel et taux d'encadrement

1 couturière professionnelle à formation pédagogique pour 6 enfants

Participation financière des parents

35 € / jour durant les vacances et 18 € / atelier le week-end

Subventions perçues

Subside communal

Reconnaitances, agréments, autorisations

Déclaration de garde ONE. Ne demande pas l'agrément ONE.

Déclaration en ANNEXE VI, page 36

Viva Cook



Coordonnées

Moulin du Ruy 27 – 4987 Stoumont – info@vivacook.be

Responsable de projet : Jean NEYSKENS – 0489/565 757

Personne physique – Numéro d'entreprise : 0847.072.987 - Coordonnées bancaires :

Projet pédagogique

Non joint

Lieux d'accueil

Moulin du Ruy 27 à 4987 Stoumont

Activités

Activités encadrées : ateliers culinaires en période scolaire et stages durant les vacances d'été pour les enfants de 4 à 18 ans.

Qualification du personnel et taux d'encadrement

1 professionnel du secteur pour 10 enfants

Participation financière des parents

140 € par stage de 5 jours, 29 € par jour pour les ateliers en période scolaire, matière première pour la réalisation des plats comprise.

Subventions perçues

Subside communal

Reconnaitances, agréments, autorisations

Déclaration de garde ONE. Ne demande pas l'agrément ONE.

Déclaration de garde en ANNEXE VI, page 36

OPÉRATEURS AGRÉÉS PAR UNE AUTRE INSTANCE

Bibliothèque communale de Stoumont

Réseau de lecture publique Amblève & Lienne



Coordonnées

Adresse : route de l'Amblève 45 à 4987 Stoumont

Responsable de projet : Nicole Bonmariage - 080/292 689 - bibliotheque@stoumont.be

Numéro d'entreprise : BE0207 404 014 – Coordonnées bancaires : BE40 0910 0044 9663

Projet pédagogique

Non joint. Répond aux exigences décrétales des Opérateurs directs (les Bibliothèques) publiées en 2009

Lieux d'accueil

Bâtiments communaux choisis suivant les besoins rencontrés (Ecoles, salle communale, bibliothèque, ...).

Activités

Animations autour du conte et de la lecture : ateliers de théâtre, d'écriture, d'expression orale et découverte d'histoires racontées. Contes et animations pour les enfants de 3 mois à 4 ans

Qualification du personnel et taux d'encadrement

1 animateur qualifié bibliothèque + 1 conteur ;

1 animateur pour 8 enfants maximum

Participation financière des parents

Gratuit

Subventions perçues

Subvention fonctionnement accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Service de la Lecture publique.

Reconnaitances, agréments, autorisations

Reconnaissance comme Opérateur direct en catégorie 3, obtenue le 1^{er} juillet 2012.

Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont

CC SJS



Coordonnées

Adresse : rue Servais 8 à 4900 SPA

Contact : Christophe Collard – 087/773 000 - info@ccspa.be

ASBL – Numéro d'entreprise : 0448.084.075 - Coordonnées bancaires :

Projet pédagogique

Non joint

Lieu d'accueil

Les écoles ou les salles communales, suivant l'activité.

Activités

Stages, coordination du Conseil communal des enfants, spectacles, théâtre, concerts, rassemblements et projets citoyens, ... pour les enfants de 2,5 ans à 18 ans

Qualification du personnel et taux d'encadrement

animateurs culturels, 1 à 3 animateurs selon le nombre d'enfants

Participation financière des parents

Coût variable en fonction des activités, réduction pour les fratries, article 27, réductions enfants et-ou familles pour les spectacles

Subventions perçues

Subsides de la Communauté française, de la Province de Liège, des villes de Spa, Jalhay et Stoumont.

Reconnaisances, agréments, autorisations

Reconnaissance en tant que Centre Culturel de catégorie 3

Football Club de Chevron

Club sportif

Coordonnées

Adresse :- Habiémont, 13 à 4987 Stoumont

Contact : Philippe BODSON - 086/455 336 – pb@topcoffee.be

ASBL – Numéro d'entreprise : 0454.632.070 - Coordonnées bancaires :

Projet pédagogique

Non joint

Lieux d'accueil

Complexe sportif d'Habiémont - Habiémont, 13 à 4987 Chevron

Activités

Accueil extrascolaire de type sportif : entraînements de football.

Qualification du personnel et taux d'encadrement

5 animateurs bénévoles non qualifiés

1 animateur pour 4 ou 10 enfants

Participation financière des parents

Non renseigné

Subventions perçues

Non renseigné

Reconnaisances, agréments, autorisations

Football-club affilié à la Fédération de Football de la province de Liège

La Palette des Campagnes

Tennis de Table – Club sportif

Coordonnées

Adresse : route de l'Eglise 17 à 4987 Stoumont

Contact : Pedro RAMOS – 0497/543 624 - ramosblaise@hotmail.com

Association de fait - Coordonnées bancaires : BE33 8002 1012 7946

Projet pédagogique

Non joint

Lieux d'accueil

Salle polyvalente l'Echo des Campagnes, route de l'Eglise 17 à 4987 Stoumont

Activités

Entraînements de tennis de table pour les enfants de 8 à 99 ans, les lundis et mercredis en période scolaire de 18h00 à 20h30. .

Qualification du personnel et taux d'encadrement

5 animateurs bénévoles non qualifiés

1 animateur pour 4 ou 10 enfants

Participation financière des parents

Cotisation de 65 € / an

Subventions perçues

Commune et fédération Wallonie Bruxelles

Reconnaisances, agréments, autorisations

Club de tennis de table affilié à la Fédération ouvrière liégeoise de tennis de table



Manège du Val de Lienne

Centre équestre – Club sportif

Coordonnées

Adresse : Neufmoulin, 27 à 4987 Stoumont

Contact : val.de.lienne.asbl@gmail.com - 0477/305 996 - 086/367 670

ASBL - Numéro d'entreprise : BE 0454.923.070 - Coordonnées bancaires : BE81 9501 2820 4124

Projet pédagogique

Non joint

Lieu d'accueil

Manège du Val de Lienne - Neufmoulin, 27 - 4987 Chevron

Activités

- Stages de vacances pour enfants de 4 à 18 ans, en externat ou en internat, avec des activités pluridisciplinaires encadrées (animations nature, artistique, créative,...) et des activités sportives encadrées (équitation)
- Ateliers sportifs tout au long de l'année scolaire.
- Activités accessibles aux écoles spécialisées.

Qualification du personnel et taux d'encadrement

Moniteurs ADEPS et animateurs brevetés. 1 pour 7 enfants, nombre d'enfants variable de 10 à 16.

Participation financière des parents

28 € / jour de stage ; 15 € / heure d'équitation ; 7 € / heure pour les écoles ; cotisation annuelle de 40 € ; garderie gratuite durant les périodes de stage.

Subventions perçues

Région Wallonne (animations nature) et ADEPS (été sport)

Reconnaitances, agréments, autorisations

Centre équestre et Poney-club qualifié, agréé par la Fédération Equestre Wallonie-Bruxelles (reconnue par l'ADEPS), Centre nature agréé par la Région Wallonne.

Tennis Club de Chevron

Club sportif

Coordonnées

Adresse : Habiémont, 13 à 4987 – Stoumont

Contact : Lionel ROLAND - 086/455 336 – 0493/180 520 - ecoledetennis@tcchevron.be

ASBL – Numéro d'entreprise : 0453.293.074 - Coordonnées bancaires :

Projet pédagogique

Non joint

Lieux d'accueil

Complexe sportif d'Habiémont - Habiémont, 13 à 4987 Chevron

Activités

- Accueil de type sportif pour les enfants et les jeunes de 4 à 18 ans
- Stage tennis et multisports

Qualification du personnel et taux d'encadrement

Régent en éducation physique, moniteurs et aide moniteur AFT

1 moniteur pour 4 enfants, nombre d'enfants variable de 16 à 40 suivant le type d'activité

Participation financière des parents

- Cours de Tennis entre 10,5€/h et 35€/h selon le nombre de joueurs par groupe (1-4)
- Stage Tennis et Multisports 95€/enfant pour 5 jours

Subventions perçues

Commune, fédération sportive

Reconnaitances, agréments, autorisations

Club sportif agréé par l'AFT (Association francophone de Tennis)

Déclaration de garde en ANNEXE VI, page 36

Tennis Club de La Gleize

Club sportif

Coordonnées

Adresse : rue de l'Eglise 23 à 4987 Stoumont

Contact : Grégory Rondeux – gregond@hotmail.com – 0474/990 385

ASBL – Numéro d'entreprise : 0866.681.340 - Coordonnées bancaires :

Projet pédagogique

Non joint

Lieux d'accueil

TC La Gleize – Terrains de tennis et clubhouse - place du Village à La Gleize

Activités

- Accueil de type sportif : tennis, entraînements de 1 h par semaine de mai à fin juin pour les enfants et les jeunes à partir de 6 ans
- Stages sportifs pendant les congés scolaires, activités sportives encadrées (tennis, multisport)

Qualification du personnel et taux d'encadrement

1 moniteur qualifié+ 1 animateur (sans qualification)

1 pour 12 enfants, nombre d'enfants variable de 15 à 24

Participation financière des parents

Non renseigné

Subventions perçues

Commune, fédération sportive

Reconnaitances, agréments, autorisations

TC agréé par l'AFT (Association francophone de Tennis)

PARTIE IV

ANNEXES

- I. Rapport complet du bilan de l'ATL
- II. Rapport complet de l'état des lieux 2023
- III. Dossier pédagogique – AES Les Stouminis
- IV. Dossier pédagogique – Les Ateliers du Mercredi
- V. Dossier pédagogique – La plaine
- VI. Déclarations de garde des autres opérateurs

Chaque dossier de présentation d'un opérateur est composé :

- ✓ Du projet pédagogique propre à l'accueil organisé et conforme au Code de qualité de l'accueil ;
- ✓ Du règlement d'ordre intérieur ;

Le relevé de formation du personnel accueillant et du responsable de projet sont encodés sur le portail Pro.ONE.

ANNEXE I

Rapport complet du bilan de l'ATL

ANNEXE II

Rapport complet de l'état des lieux 2023

ANNEXE III

Dossier pédagogique - Les Stouminis

ANNEXE IV

Dossier pédagogique - Les ateliers du mercredi

ANNEXE V

Dossier pédagogique - La plaine de vacances

ANNEXE VI

Déclarations de garde des autres opérateurs